



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Mercredi 09 Décembre 2015**

| Date de la convocation<br>1 <sup>er</sup> Décembre 2015  | Heure de la séance<br>18 heures | Lieu de la séance<br>Salle des Fêtes<br>- CANET  |
|--|---------------------------------|--|
| <p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.BERNARDI Olivier,<br/> <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,<br/> <b>CABRIERES :</b> M.MALLET Denis,<br/> <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA Renée,<br/> <b>CEYRAS :</b> Mme BARRE Berthe,<br/> <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie,<br/> <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,<br/> <b>LACOSTE :</b> M.VENTRE Philippe,<br/> <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BANQUER Alain,<br/> <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,<br/> <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,<br/> <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU Francis,<br/> <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,<br/> <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent,<br/> <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph,<br/> <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,<br/> <b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.RIGAUD Christian,<br/> <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald.</p> |                                 | <p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier,<br/> Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela à Mme PRULHIERE Yolande,<br/> Mme OLLIE Sophie à M.DÔ Laurent,<br/> Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan,<br/> Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand,<br/> M.VIDAL Eric à M.DIDELET Serge.</p> |

**Objet : Document unique – Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention.**

Monsieur BARDEAU informe les membres du Conseil Communautaire que la Communauté de communes s'engage dans une démarche d'amélioration continue et d'élaboration du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Il précise que pour ce projet il est prévu d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie à l'intérieur des services.

Le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- associer largement le personnel et privilégier le dialogue social ;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'Evaluation des Risques Professionnels ;
- pérenniser la démarche de prévention mise en place.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet.

L'aide financière du FNP portera uniquement sur le temps mobilisé autour de la démarche par l'ensemble des acteurs internes à la collectivité sur une année : constitution du dossier, élaboration du plan d'actions, mise en œuvre des changements, évaluation.

Le FNP ne finance pas les dépenses d'investissement ou de fonctionnement qui entrent dans le cadre des diligences normales de l'employeur :

- les achats de matériels, d'engins, de véhicules ou d'équipements de sécurité,
- les formations réglementaires.

Le projet d'évaluation des risques professionnels porté par la Communauté de communes mobilisera sur un an les agents de la collectivité au cours d'audits des postes de travail (observations des situations réelles de travail complétées par des moments d'échanges avec les agents) ainsi que le comité de pilotage et le comité technique constitués aux fins de cette démarche lors de réunions de travail.

Un dossier peut donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Le Comité Technique ainsi que le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail ont été saisis de cette question, et ont émis un avis favorable sur la démarche et la demande de subvention.

Dès lors, il convient de solliciter une aide financière la plus large possible pour cette opération auprès du Fonds National de Prévention et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide financière la plus large possible pour cette opération auprès du Fonds National de Prévention.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20151211-2015-12-09-18-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2015  
Date de réception préfecture : 11/12/2015

Jean-Claude LACROIX